



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

architecture

Question écrite n° 83760

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la sauvegarde du pont Colbert de Dieppe. Il s'agit du dernier pont tournant d'Europe fonctionnant dans son mécanisme d'origine et dont l'architecture est de style Eiffel. Son caractère exceptionnel a même été reconnu par l'obtention d'une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900. Malgré tout, il est menacé de démolition et ce bien que sa restauration soit réalisable et coûte moitié moins cher que son remplacement. En ce sens, une demande d'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques a été déposée à la préfecture de la région Haute-Normandie le 11 juin 2014. Les habitants de Dieppe, attachés à ce pont qui fait partie de l'histoire de la ville, sont inquiets car la procédure est depuis au point mort. Aussi, elle souhaite-t-elle connaître sa position sur cette affaire et quelles mesures concrètes en découleront.

Texte de la réponse

Le pont Colbert, œuvre de l'ingénieur Paul Alexandre, est effectivement l'un des derniers exemplaires conservés avec son système de fonctionnement d'origine des ponts tournants de la fin du XIXe siècle. Le syndicat mixte du port de Dieppe (SMPD), auquel il appartient, a envisagé le remplacement de cet ouvrage d'art par un ouvrage neuf, présentant notamment un système de fonctionnement plus simple et automatisé. Plusieurs associations, locales, nationales ou internationales, ainsi que, récemment, la ville de Dieppe, sont intervenues en faveur de sa sauvegarde, et ont demandé sa protection au titre des monuments historiques. La ministre de la culture et de la communication a donc demandé au préfet de la région Normandie d'inscrire le pont Colbert à l'ordre du jour de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), qui émettra un avis sur le bien fondé d'une protection au titre des monuments historiques, au regard de l'intérêt artistique ou historique de l'ouvrage. Parallèlement, le SMPD conduit, en liaison avec la préfecture de région, une étude comparative des solutions de conservation et de remplacement de l'ouvrage, des points de vue technique et économique. Le résultat de cette étude et l'avis de la CRPS permettront, le moment venu, de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'avenir du pont Colbert, et son éventuelle protection au titre des monuments historiques.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83760

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4867

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1276